



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Nom et Prénoms : BONANÉ Rodrigue Paulin

Institution de rattachement : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique /Institut des Sciences des Sociétés (CNRST/ INSS) -Ouagadougou, Burkina Faso

Spécialité : Philosophie de l'éducation

Résumé

À partir de 1990, sous les pressions interne et externe, beaucoup d'États africains ont accepté le principe démocratique fondé sur le multipartisme. L'enracinement de la démocratie dans un État repose à la fois sur des exigences institutionnelles et comportementales chez les citoyens. Un ensemble d'institutions qui renvoient prioritairement aux différents pouvoirs que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire garantissent un meilleur fonctionnement du régime démocratique si toutefois elles sont respectées par les gouvernants et les gouvernés. Les citoyens jouent un rôle fondamental dans le meilleur fonctionnement des institutions démocratiques car ils doivent s'approprier la démocratie non pas seulement en tant que régime politique mais aussi en tant que valeur à vivre quotidiennement. Cela pose le problème de leur engagement dans l'État démocratique qui se traduit par une participation conscientieuse à la vie politique. Cet engagement ne saurait être possible sans une éducation à la citoyenneté qui outillerait les citoyens des connaissances nécessaires favorisant leur émancipation intellectuelle. Elle cultive chez les citoyens le civisme, une conscience commune et motive leur engagement autour du défi du vivre ensemble dans l'État et de la promotion des valeurs démocratiques.

Mots-clés : Afrique, citoyen, démocratie, éducation, engagement.

Citizen responsibility in the rooting of democracy in Africa

Abstract

Starting from 1990, under both internal and external pressures, many African states accepted the democratic principle based on multiparty systems. The rooting of democracy in a state depends on both institutional and behavioral requirements on the part of citizens. A set of institutions,

primarily related to the different branches of government—executive, legislative, and judicial—ensure a better functioning of the democratic regime, provided they are respected by both the rulers and the governed. Citizens play a fundamental role in the better functioning of democratic institutions because they must embrace democracy not only as a political system but also as a value to be lived daily. This raises the issue of their commitment to the democratic state, which is expressed through conscientious participation in political life. Such commitment could not be possible without education in citizenship, which would equip citizens with the necessary knowledge to promote their intellectual emancipation. It fosters civic-mindedness, a shared consciousness, and motivates their engagement around the challenge of living together in the state and promoting democratic values.

Keywords : Africa, citizen, democracy, éducation, commitment

Introduction

L'avènement de la démocratie dans les États africains est favorisé par des facteurs internes et externes à partir de 1990. La conférence de la Baule le 20 juin 1990 vient rappeler la nécessité pour les gouvernements africains d'opter pour le pluralisme politique. Elle est actuellement le régime politique de la quasi-totalité des États africains. Elle repose sur des conditions institutionnelles dont la vitalité garantit son meilleur fonctionnement et sa réussite. Les institutions démocratiques peuvent varier d'un État à un autre mais, généralement, elles se ramènent aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dont la séparation s'impose comme un impératif pour la garantie du régime démocratique. Mais réduite seulement aux institutions, la démocratie serait un échec, elle requiert fondamentalement l'engagement des citoyens. Cet engagement suppose que les citoyens ont une culture démocratique qu'assure l'éducation à la citoyenneté. Éduquer à la citoyenneté c'est instruire les citoyens des exigences de la vie démocratique et leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de la démocratie, éveiller et cultiver en eux la conscience de leur responsabilité et le sens du civisme. C'est en cela que l'éducation à la citoyenneté présente des enjeux éthiques. Il s'ensuit que l'appropriation collective de la démocratie comme régime politique et valeur requiert un ensemble de conditions institutionnelles et pédagogiques. Alors, qu'est-ce que la démocratie et quelles sont les conditions institutionnelles de sa viabilité ? L'éducation à la citoyenneté peut-elle contribuer au rayonnement, à l'enracinement de la démocratie en Afrique ? En quoi l'engagement des citoyens est-il déterminant dans la réalisation de la bonne gouvernance ?

La démarche méthodologique dans le traitement du sujet est analytique. Notre étude s'articule autour de trois grands axes. Le premier examine la nature et les conditions institutionnelles de la démocratie, le deuxième traite de la nécessité d'éduquer à la citoyenneté et enfin le troisième axe pose la problématique de l'engagement citoyen et la bonne gouvernance en démocratie.

1. Nature et conditions institutionnelles de la démocratie

La démocratie est une « forme de gouvernement qui fait l'objet de différentes élaborations conceptuelles » (A. Goujon, 2015 : 13). En effet, elle fait l'objet de plusieurs approches chez les philosophes de l'Antiquité à l'époque contemporaine mais elles ont en commun la conception de la démocratie comme un régime politique qui institue le peuple comme souverain. Conformément à son origine grecque, elle est le pouvoir du peuple « la souveraineté de l'assemblée des citoyens, de laquelle relèvent toutes les décisions capitales, notamment dans les domaines diplomatique, fiscal et « religieux » au sens large et éminemment politique qu'a ce terme pour la cité grecque » (J.-F. Kervégan, 2003 : 149).

La démocratie revêt diverses formes qui se distinguent en fonction du mode de participation des citoyens : « Elle est dite « directe » lorsque les citoyens légifèrent directement au sein d'assemblées populaires, « représentative » lorsque le peuple exerce son pouvoir par l'intermédiaire de représentants, et « libérale » lorsque les attributions des organes de gouvernement sont encadrés et délimités par le droit » (O. Nay, M. Johann, R. Antoine, 2005 : 43). La démocratie directe donne la possibilité aux citoyens d'intervenir directement dans la vie politique, de se prononcer directement sur les grandes questions politiques par un moyen comme le référendum comme cela se pratiquait à Athènes : « Athènes est la démocratie directe la mieux connue à ce jour, une démocratie qui, du VIe au IV siècle avant J.-C., a assuré la participation régulière du peuple, réuni en assemblée, à la gestion des affaires publiques ». (A. Goujon, 2015 : 15). Mais la démocratie directe à Athènes ne concernait que les citoyens libres et excluait les esclaves donc elle n'était pas une démocratie incluant tous les membres dans la gestion de la cité.

Quant à la démocratie représentative, elle repose sur une compétition pour la conquête du pouvoir et en cela elle accorde un rôle fondamental aux élections qui conduit à une délégation du pouvoir. Pour A. Goujon, (2015 : 23) : « La démocratie représentative est un régime dans lequel le pouvoir est attribué par le peuple à des représentants élus qui l'exercent en son nom » La participation active des citoyens aux élections est un élément essentiel dans la démocratie

représentative. Ils jouissent des droits qui leur permettent de participer à la vie politique mais aussi ils ont des devoirs en tant que membres du corps politique.

La démocratie, de façon générale, est un système d'organisation de la vie collective et un mode de dévolution et d'exercice du pouvoir. Elle implique une délibération des citoyens dans la désignation des gouvernants. De ce fait, elle peut être considérée comme le pouvoir politique fondé sur la participation du peuple à la gestion de la cité et à la législation. Si dans les cités antiques notamment à Athènes, le statut du citoyen était reconnu à des individus sur la base de leur statut social, il n'en est pas de même pour la démocratie moderne qui, logiquement, ne repose pas sur une conception restrictive de la citoyenneté. La restriction de la citoyenneté est l'une des limites de la démocratie athénienne : « La première limite de la démocratie athénienne concerne la restriction de la citoyenneté » (A. Goujon, 2015 : 115). La citoyenneté concerne exclusivement les hommes ayant au moins 18 ans et qui ont le statut d'homme libre. Les femmes, les métèques qui sont des étrangers venant d'une autre cité ne possèdent aucun droit politique même si ces derniers sont soumis aux impôts et au service militaire et enfin les esclaves sont exclus de la vie politique.

De par sa nature, le régime démocratique requiert des conditions institutionnelles qui conduisent à une remise en cause de l'ordre social caractérisé par des relations de dépendance fondées sur une organisation hiérarchique conférant des pouvoirs ou une autorité à un individu ou groupes d'individus sur les autres. Il institue l'égalité juridique des citoyens qui est la condition de la liberté individuelle et collective. La loi impersonnelle et expression de la volonté générale chez Rousseau est la condition de la liberté car elle ne charge aucun citoyen injustement de plus de responsabilité que les autres. Elle institue la justice, évite l'arbitraire et garantit la stabilité sociopolitique dans l'État. Chez J.J. Rousseau (1964 : 201) la loi s'applique indifféremment à tous les citoyens :

Sur cette idée on voit à l'instant qu'il ne faut plus demander à qui il appartient de faire des lois, puisqu'elles sont des actes de la volonté générale ; ni si le Prince est au-dessus des lois, puisqu'il est membre de l'Etat ; ni si la loi peut être injuste, puisque nul n'est injuste envers lui-même ; ni comment on est libre et soumis aux lois, puisqu'elles ne sont que des registres de nos volontés.

La volonté générale n'est pas la somme des volontés individuelles, particulières, elle est la volonté du corps politique. Elle vise toujours l'intérêt général et ne statue pas sur des cas particuliers. Source législatrice de la loi, elle est inaliénable. La loi permet aux citoyens à l'issue du contrat social de recouvrir dans l'État la liberté puisqu'ils n'obéissent qu'à leur propre volonté.

L'organisation institutionnelle de la démocratie repose sur la séparation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif dont l'objectif est d'exclure les interférences entre ces trois sortes de pouvoirs dont l'indépendance effective est une condition essentielle de la bonne gouvernance. Mais les philosophes ont des approches différentes quant à la séparation des pouvoirs en démocratie comme on le constate chez Montesquieu, John Locke et Jean-Jacques Rousseau. En effet, Montesquieu (1979 : 293) écrit : « ... mais c'est une expérience éternelle que tout homme qui a le pouvoir est porté à en abuser, il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites (...). Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Locke aussi justifie la séparation des pouvoirs par le souci de ne pas donner des pouvoirs exorbitants à un individu ou groupes d'individus : « Et comme ce pourrait être une grande tentation pour la fragilité humaine, et pour ces personnes qui ont le pouvoir de faire des lois, d'avoir aussi entre leurs mains le pouvoir de les faire exécuter, dont elles pourraient se servir pour s'exempter elles-mêmes de l'obéissance due à ces lois qu'elles auraient faites » (J. Locke, 1992 : 250-251).

Contrairement à Montesquieu, chez Rousseau, la séparation des pouvoirs exécutif et législatif se justifie par la nécessité de préserver la volonté générale de toute forme de corruption en ce sens qu'elle ne peut se prononcer sur des objets particuliers sans se corrompre. Elle ne statue que sur des objets de portée générale et le pouvoir exécutif statue sur des actes particuliers. Donc le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ne sont pas de même nature : « Le pouvoir législatif une fois bien établi, il s'agit d'établir de même le pouvoir exécutif ; car ce dernier, qui n'opère que par des actes particuliers, n'étant pas de l'essence de l'autre, en est naturellement séparé » (J.J. Rousseau, 1964 : 254).

Pour lui, il ne s'agit pas de limiter mutuellement ces trois pouvoirs, d'assurer leur indépendance. Dans la perspective rousseauiste la souveraineté du peuple est inaliénable et par conséquent il ne peut déléguer le pouvoir législatif sans perdre sa liberté : « L'instant que le peuple se donne des représentants il n'est plus libre » (J.J. Rousseau, 1964 :253). Pour Rousseau, le principe de l'inaliénabilité de la souveraineté implique que le peuple garde un contrôle sur l'ensemble des trois pouvoirs qui ne sont que des émanations du corps politique. C'est ainsi que les représentants apparaissant comme un corps constitué dans le corps politique, leur volonté est une volonté particulière et leurs décisions sont des « actes de magistrature » (J.J. Rousseau, 1964 : 191) qui ont valeur de décrets mais non de loi. À l'inverse, seuls les « actes de la volonté générale » (J. J. Rousseau, 1964 : 201) valent comme loi. Il ne reconnaît pas de représentants du peuple qui peuvent se substituer à lui pour voter des lois. Toute loi votée par ceux-ci doit être

approuvée par le peuple au risque de perdre sa souveraineté et par conséquent sa liberté : « Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires, ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifié est nulle, ce n'est point une loi » (J. J. Rousseau, 1964 : 251-252).

Si l'on part du principe que les gouvernants sont des mandataires du peuple dans le régime démocratique, pour Rousseau, leur mission doit avoir pour finalité de promouvoir la liberté individuelle et collective qui est l'attribut fondamental de l'homme et qui ne peut la perdre sans perdre sa « qualité d'homme » et le peuple perdant sa souveraineté perd sa « qualité de peuple » (J.J. Rousseau, 1964 : 191). C'est pour cela qu'il conteste la théorie de Hobbes du contrat social qui conduit le peuple à se déposséder de sa liberté et à s'imposer un monarque au pouvoir absolu qui garantit sa sécurité « Le droit absolu du souverain implique de la part des citoyens une obéissance aussi grande que l'exige le gouvernement de l'Etat » (T. Hobbes, 1982 : 173).

2. La nécessité de la culture démocratique

Il n'y a pas de démocratie réussie sans la participation des citoyens instruits. Eduquer les citoyens à la culture démocratique est un impératif car elle leur permet de mieux comprendre le fonctionnement du régime démocratique, de saisir ses enjeux socio-politiques, ses conditions de viabilité et de légitimité. La compréhension du sens et des conditions d'exercice de la citoyenneté par tous est essentielle dans un État et notamment dans un régime démocratique. Pour P. Meyer-Bisch (1998 : 17), la citoyenneté s'entend dans le sens de l'exercice responsable de la liberté impliquant donc le respect de celle d'autrui : « La citoyenneté est à la fois l'apprentissage des libertés (extension) et celui du respect des droits de l'homme (limitation) ».

Dans un régime démocratique, l'éducation garantit à chaque citoyen une meilleure compréhension de son rôle dans la vie politique. Éduquer à la citoyenneté sous un régime démocratique, c'est former le jugement des citoyens indispensable à une participation responsable à la vie politique, c'est aussi cultiver l'esprit démocratique chez les citoyens, éveiller leur conscience aux enjeux de la vie démocratique. Nous souscrivons à cette idée de F. Jutras (2010, p.05) qui traduit clairement les enjeux de l'éducation à la citoyenneté notamment en démocratie :

L'éducation à la citoyenneté est généralement vue comme un levier de régulation des rapports sociaux. C'est pourquoi ses contenus scolaires portent sur la connaissance et la compréhension des droits de la personne, de l'histoire nationale, des structures gouvernementales et des processus de la vie politique ; ses méthodes et ses moyens visent des apprentissages actifs qui

mettent l'élève en situation de pratiquer la citoyenneté et d'en débattre à l'école et dans la communauté ; ses buts consistent à outiller les élèves par des connaissances, de la compréhension, des habiletés et des aptitudes, des valeurs et des dispositions pour qu'ils puissent participer de manière active, responsable et critique à la vie sociale et démocratique

L'éducation à la citoyenneté se justifie par le fait que l'on ne devient pas spontanément citoyen actif, responsable et conscient de ses droits et obligations. L'exercice d'une citoyenneté consciente s'inscrit dans la durée et est préparée progressivement par l'éducation. La nécessité d'une éducation à la citoyenneté s'impose dans le contexte d'une société caractérisée par la pluralité des identités, le multiculturalisme. Éduquer à la citoyenneté permet de fortifier le lien social entre les citoyens et de les unir autour des aspirations et des valeurs communes qui constituent le socle solide contre « les forces de dissolution toujours à l'œuvre dans une communauté humaine » (E. Marceau, F. Jutras, A. Lacroix, 2010 : 79).

L'institution scolaire devient le cadre privilégié de la formation du citoyen dans nos sociétés contemporaines comme le souligne C. Menasseye (1999 : 42) : « Mais en même temps, bien que l'école ne soit pas la cité, bien qu'en toute rigueur on ne puisse pas dire qu'elle soit une communauté de citoyens, il faut affirmer qu'il n'y a pas d'éducation à la citoyenneté ailleurs qu'à l'Ecole. C'est à l'Ecole que le citoyen s'élève ». L'enjeu de l'école dans la promotion de la démocratie est indéniable dans la mesure où, sans être la société elle-même, elle est l'une des principales institutions éducatives qui assure l'apprentissage du vivre-ensemble en regroupant des apprenants d'origines, de situations socio-culturelles et de confessions religieuses différentes. Par ailleurs, elle contribue à l'émancipation du citoyen en le soumettant à un exercice constant de son jugement. En effet, l'institution scolaire forme l'apprenant à penser par lui-même, à observer une attitude critique face à toute forme d'autorité pour en déterminer la légitimité au-delà de son fondement légal. La capacité à penser par soi-même est essentielle à la liberté de l'individu, au libre choix de ses propres décisions et à la résistance à l'endoctrinement, au pouvoir illégitime. Ces propos de B. Jolibert (1999 : 76) permettent de saisir clairement l'intérêt de l'éducation à la citoyenneté aussi bien pour le citoyen lui-même que pour la société :

On le devine, éduquer le citoyen, ce n'est pas former le projet d'un lycéen obéissant, bien gentil, bien poli, bien respectueux de n'importe quel règlement ; c'est instituer un individu au jugement réfléchi et critique capable de remettre en question les codes et lois que tout pouvoir impose, y compris ceux qu'il s'impose à lui-même

Les citoyens ne sauraient participer pleinement à la démocratie s'ils n'ont pas un minimum de connaissances sur la vie des institutions démocratiques, s'ils ignorent leurs droits et devoirs. Éduquer les citoyens en démocratie, c'est leur permettre d'apprécier les institutions

démocratiques, leur légitimité et d'évaluer leurs enjeux pour l'État. En émancipant intellectuellement les citoyens, l'éducation leur donne les instruments nécessaires pour apprécier l'action des gouvernants et est susceptible de former en eux une conscience commune de leur responsabilité vis-à-vis de l'État.

L'éducation à la citoyenneté va au-delà de la simple instruction qui permet à chaque citoyen de s'« informer du fonctionnement des institutions pour savoir s'en servir » (A. Mougnotte, 1994 : 50). Elle est un moment essentiel dans la formation des citoyens au discernement leur permettant de faire des choix responsables lorsque la vie politique l'exige. La démocratie ne peut être viable sans une éducation à la citoyenneté.

La réussite de la démocratie requiert des hommes instruits possédant un socle moral solide, des compétences leur permettant de participer aux débats. Les exigences du régime démocratique notamment les débats politique et la participation aux votes conduisent à dire que la démocratie doit être considérée comme le gouvernement d'un peuple instruit et conscient des enjeux de la vie démocratique. Sans un peuple éclairé, instruit et conscient de ses droits et devoirs elle devient un leurre car les citoyens non instruits se soumettent au jugement de ceux qui le sont. L'éducation permet aux citoyens de saisir ce qui est juste au-delà de toute rhétorique visant à les dévoyer, corrompre. Les dérives dans les démocraties s'expliqueraient en partie par l'obscurantisme des citoyens sur les questions politiques. C'est en ce sens qu'écrit J.M. Amaré (2000 : 120) : « Que le savoir soit nécessaire à l'exercice des vertus citoyennes va de soi. Sans cela on ne comprendrait ni comment les hommes pourraient réclamer leurs droits, et encore moins respecter ceux d'autrui, ni comment ils pourraient participer à l'exercice éclairé du gouvernement de leur cité ».

Il existe une interaction évidente entre démocratie et éducation en ce sens que celle-là est difficilement viable sans un peuple suffisamment éclairé, instruit et inversement, c'est l'éducation qui permet d'asseoir une société vraiment démocratique. C'est pourquoi l'enracinement de la démocratie dans une société est toujours un long processus et une quête permanente et jamais achevée. Comme le souligne A. Mougnotte, (1994 : 107): « Seule une société éduquée peut-être vraiment démocratique. Et, cependant, seule l'éducation peut permettre l'avènement d'une telle société. Telle son incontournable difficulté ». L'exercice de la citoyenneté devient difficile pour les citoyens n'ayant aucune conscience de leurs droits et devoirs.

L'éducation, en éveillant chez le citoyen la conscience de son appartenance à l'État, le conduit à s'assumer pleinement, à être porteur des valeurs démocratiques et à cesser de se comporter comme un sujet qui doit se résigner à supporter l'autorité des gouvernants même illégitimes. La responsabilité du citoyen l'engage à participer activement à la vie de l'État. La formation du jugement critique chez le citoyen, son ascension à un jugement autonome lui permet « au besoin, de se désolidariser de la majorité, lorsqu'il a acquis l'intime conviction que celle-ci se trompe » (C. Xypas, 2003 :127).

Le sentiment d'appartenance à un même État est la condition fondamentale du vouloir vivre ensemble au-delà des différences ethniques, religieuses, culturelles. Il favorise le partage des valeurs nécessaires à la stabilité sociopolitique. L'éducation cultive ce sentiment d'appartenance, et éveille le sens du civisme chez les citoyens, les prépare à conquérir leur liberté considérée comme un droit naturel. C'est en ce sens que E. Marceau, F. Jutras, A. Lacroix (2010 : 78) affirment : « L'introduction explicite de l'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires est considérée comme une réponse socio-éducative au problème du vivre-ensemble dans les sociétés pluralistes ». Lorsque dans un État, tous les citoyens ne sont pas éduqués, ceux qui ne le sont pas seront dans la dépendance de ceux qui le sont. C'est pourquoi Condorcet fait de l'instruction de tous une prérogative de tout État républicain (Condorcet, 1994 : 61).

Faire de l'école le lieu par excellence de la préparation à la vie démocratique ne signifie pas que l'institution scolaire est un cadre de la pratique démocratique. En effet, elle est le lieu de rencontre entre apprenants et enseignants qui ont des statuts différents dans la mesure où ceux-ci ont pour mission d'instruire ceux-là. Éduquer à la citoyenneté à l'école ne consiste pas à créer les institutions démocratiques dans l'institution scolaire, il ne s'agit pas d'introduire dans « l'espace scolaire les modalités de la citoyenneté politique de la société des adultes »(C. Xypas, 2003 : 277) mais de créer les «conditions éducatives permettant aux enfants et aux adolescents d'acquérir, par des expériences vécues au jour le jour, les attitudes propres à la citoyenneté » (C. Xypas, 2003 : 277-278).

Dans l'État démocratique, l'institution scolaire contribue énormément à promouvoir les valeurs de la démocratie mais elle ne peut se transformer en un espace démocratique annulant toute hiérarchie entre apprenants et enseignant et instituant une égalité entre eux. De ce fait, faire de

l'institution scolaire un espace démocratique est incompatible avec l'idée d'éducation¹. Ce que souligne M. Gauchet, (2002 : 23) :

Il était entendu que la démocratie serait ce que l'éducation ferait des citoyens. Or force est de constater que l'avancée du mouvement de la démocratie conduit à remettre en question la possibilité même d'une éducation –éducation sans laquelle pourtant l'idée démocratique, telle en tout cas que nous l'entendions classiquement, se vide de sens. Ce à quoi nous assistons, c'est à la mise en lumière d'une intime contradiction de la démocratie, au travers de sa compatibilité problématique avec une institution qu'elle suppose comme sa condition

L'institution scolaire demeure le lieu privilégié de la réalisation des idéaux de la démocratie car en assurant l'émancipation des apprenants, elle favorise une meilleure compréhension et articulation entre la jouissance des droits et libertés individuels et la vie communautaire. En émancipant l'apprenant, l'institution scolaire le transforme en citoyen responsable conscient de ses obligations et de ses droits. L'éducation à la citoyenneté n'est ni un conditionnement ni un dressage dans la mesure où elle forme le jugement critique des citoyens, aiguille leur sens du discernement. Elle est susceptible d'atténuer considérablement les tendances individualistes chez les élèves en les préparant ainsi à une vie communautaire.

À partir du moment où l'institution scolaire devient une composante des régimes démocratiques, elle est évaluée sur la base de sa capacité à former les aptitudes de vivre ensemble chez les citoyens. La finalité politique de l'institution scolaire est exprimée dans ces propos de M. Nussbaum (2010 : 18-19) : « Une bonne manière d'évaluer n'importe quelle structure éducative consiste à demander si elle réussit à préparer les jeunes gens pour la vie dans une telle forme d'organisation sociale et politique. Sans le soutien de citoyens convenablement éduqués, aucune démocratie ne peut être stable ». Des pratiques scolaires comme les débats apparaissent comme une propédeutique à la formation des élèves aux exigences de la vie démocratique.

Les débats sont des pratiques courantes dans l'institution scolaire. Ils peuvent porter sur des problèmes liés directement à l'école tels que la gestion de la classe, des règles régissant la vie scolaire mais aussi sur des problèmes de société tels que l'exercice de la citoyenneté, les conditions de la législation et leurs enjeux pour la démocratie. Ces débats favorisent la formation chez les élèves des compétences théoriques leur permettant d'analyser et de construire une argumentation autour d'un problème précis. Ce qui importe dans le débat dans

¹ L'annulation des rapports hiérarchiques en éducation est préconisée par les pédagogies nouvelles. De façon générale, elles accordent la liberté absolue à l'enfant et à l'inverse rejettent l'autorité de l'éducateur. Elles mettent fin aux rapports hiérarchiques entre enseignants et enseignés. Mais toutes les expériences auxquelles elles ont donné lieu ont échoué. C'est dire que la réussite des pratiques éducatives implique forcément des rapports hiérarchiques entre éducateur et éduqué.

l'institution scolaire c'est moins une délibération conduisant à des décisions applicables que la formation considérée comme la « base culturelle de l'argumentation des futurs citoyens » (R. Depierre, 2007 : 171). À partir du moment que les élèves sont des citoyens en formation destinés à s'engager dans la vie active, leur capacité de raisonner, d'émettre des opinions soumises à l'appréciation de leurs semblables et de construire un raisonnement cohérent et logique est essentielle dans l'exercice de la citoyenneté comme le souligne R. Depierre (2007 : 154) : « Le débat à l'école serait déjà un exercice propédeutique à la citoyenneté juvénile, qu'on la conçoive comme actuelle ou virtuelle, dans une société démocratique ».

Le débat forme aussi les élèves à l'autocritique dans la mesure où en formulant des opinions chacun s'expose aux critiques de ses semblables et apprécie les limites de ses propres idées qu'il considérait jusque-là comme des évidences. La capacité d'autocritique conduisant à s'ouvrir et à accepter des nouvelles idées est un élément important dans le débat démocratique. La formation au débat s'inscrit dans la perspective de la formation à la réflexion philosophique en ce sens qu' « on part d'une question qui pose problème, et du problème autour de cette question en tant qu'elle remet en question des manières ordinaires de parler et d'agir, et de manière plus générale, de donner sens à notre vie en fonction de repères préétablis » (L. Husson, 2007 : 41-68).

Si l'espace démocratique est le lieu d'absorption des tensions, des conflits par le débat, alors le débat institué à l'école forme les élèves à privilégier les solutions pacifiques et à accepter les contradictions argumentées. Le débat leur « ouvre un espace pour la verbalisation des conflits et la recherche commune d'une solution pacifique » (J.-M. Lamarre, 2007 : 214).

3. Engagement citoyen et bonne gouvernance

L'engagement des citoyens est la consécration d'une prise de conscience des enjeux de leur implication collective dans la vie politique, dans la gestion des affaires publiques pour rendre viable la démocratie. L'engagement des citoyens traduit « une confiance en la capacité humaine à édifier un monde sensé » (M. Savadogo, 2012, p.11). La liaison entre l'engagement des citoyens et la bonne gouvernance réside dans le fait que la transformation, l'évolution de la société et l'encadrement du régime démocratique pour qu'il ne se transforme pas en dictature requièrent une action collective ainsi définie par M. Savadogo, 2013, p.139 : « L'action collective désigne une médiation par laquelle une forme de la vie collective, un type de collectivité évolue, se transforme ».

La participation des citoyens instruits, d'une grande probité morale et capables d'esprit critique est essentielle à la bonne gouvernance. Nous entendons par bonne gouvernance la transparence, la gestion responsable des institutions politiques et économiques de l'État, une gestion conforme aux lois et qui répond aux aspirations du peuple. L'indifférence des citoyens à la vie politique, à la gestion de l'État crée les conditions d'une mauvaise gouvernance en ce sens que les dirigeants se sentent libres de tout contrôle. L'engagement des citoyens dans la vie politique et le contrôle de l'action gouvernementale permettent d'éviter une crise institutionnelle conduisant à une instabilité sociopolitique. L'action des citoyens peut conduire les dirigeants à un engagement moral. La démocratie ne requiert pas des gouvernants des compétences seulement mais aussi une droiture morale qui prévient les crises car «*La crise des démocraties est largement, donc, une crise qui est de l'ordre moral*»² écrivent C. Debbasch et J.M. Pontier (1991, 04)

L'exigence de la bonne gouvernance dans les États africains hérités de la colonisation est un impératif pour éviter la déstructuration des sociétés déjà fragilisées, déstructuration qu'engendreraient les considérations régionalistes, tribalistes, ethnocistes. La démocratie ne saurait se réduire au multipartisme conduisant aux élections. La promotion d'une démocratie réelle répondant aux aspirations profondes des populations requiert aussi bien le respect des institutions démocratiques qu'une prise de conscience des personnes en charge de ces institutions comme le souligne si bien S.P. Guèye (2003 : 247) :

Si nous voulons sauver la démocratie en tant que cadre et condition de la prise en charge par les populations elles-mêmes de leur propre destin, il faut que les institutions dont la vocation est de rendre cela possible puissent jouer pleinement leur rôle dans le strict respect des prérogatives de chacune mais qu'elles puissent aussi agir en synergie pour que leur nécessaire indépendance les unes à l'égard des autres, au lieu d'être un facteur de blocage et d'instabilité de la vie publique, accroisse en permanence le dynamisme de celle-ci tout en confortant sa cohésion interne et la paix civile en son sein. Cela n'est possible cependant, à notre avis, que si ceux qui sont chargés par la collectivité d'animer ces institutions sont pleinement conscient de leurs responsabilités, capables de les assumer efficacement mais aussi soucieux d'inscrire leur comportement dans ce sens

L'engagement des citoyens pour la démocratie induit un changement de comportement en eux qui les conduit à contester tout pouvoir arbitraire et à voter de façon consciencieuse. C'est en ce sens que P.-F. Gonidec (1997 : 32) écrit : « Seule, une culture de participation, par opposition à une culture de sujétion ou de soumission, est de nature à donner un sens aux procédures électorales ». Une bonne gouvernance est susceptible de renforcer l'attachement des citoyens à

²

l'Etat, d'aiguiser leur sens du civisme et de les conduire à « transcender les consciences tribales pour créer la conscience nationale » (P.-F. Gonidec (1997 : 165).

La bonne gouvernance permet d'éviter l'appropriation du pouvoir d'Etat par les gouvernants au détriment du peuple et de créer les conditions favorables à l'alternance démocratique. L'alternance repose sur des règles juridiques d'accession au pouvoir conformément à la volonté du peuple souverain. Elle garantit un transfert pacifique du pouvoir et évite l'immobilisme dans le fonctionnement du régime démocratique. J.-L. Quermonne précise ce qu'est l'alternance en démocratie en ces termes (2003 : 13) :

L'alternance au pouvoir s'oppose à la Révolution. Loin d'entraîner un changement de régime, elle a pour effet d'en renforcer la légitimité, car elle ouvre l'accès au pouvoir politique à la pluralité des partis ou des coalitions aptes à exercer le gouvernement d'un pays, à la condition toutefois que leurs candidats recueillent la majorité des suffrages à une élection présidentielle ou la majorité des sièges à une élection parlementaire. Par là même, l'alternance conforte l'adhésion des citoyens au système en place

L'alternance garantit le renouvellement de la classe politique à la tête de l'État, le fonctionnement continu des institutions politiques et la stabilité sociopolitique. Elle assure un mode de dévolution pacifique du pouvoir en épargnant le recours à la force, à la violence dans la quête du pouvoir. La possibilité de l'alternance exige des conditions politiques que sont le pluralisme politique, le respect de l'échéance des élections de façon régulière, l'organisation des élections libres et transparentes, le respect de la constitution et de l'État de droit.

Lorsque les gouvernants n'incarnent pas les valeurs de la démocratie, ne les expriment pas dans leurs actions alors les gouvernés réagissent par des comportements traduits par l'incivisme, la désobéissance. La désobéissance qui traduit le droit de résistance est fondée lorsque les gouvernants considérés comme les dépositaires du pouvoir politique s'en approprient pour leurs propres intérêts aux dépens de ceux du peuple souverain. En ce sens J-F. Spitz (2003, p.169) écrit :

En son principe, l'idée d'un droit de résistance fait appel à des notions fort simples : tout pouvoir politique est institué par une communauté en vue de son propre bien ; là où ceux qui sont chargés du gouvernement trahissent cette mission et utilisent le pouvoir qui lui est confié pour opprimer le peuple, celui-ci tient de la nature le droit de s'opposer à ses gouvernants, de tenir leurs actes pour nuls, de leur résister (au besoin par la force), de les déposer et de les juger pour leurs méfaits

La désobéissance civile est la conséquence logique de la perte de légitimité des dirigeants. La légitimité pose fondamentalement les conditions de soumission des individus à l'ordre social, au pouvoir politique : « Dans la sphère politique, la légitimité constitue un rempart contre le caprice ou l'anarchie, l'arbitraire ou l'insensé ; elle donne donc au Pouvoir sa plénitude et sa force » (J-F. Spitz, 2003, p.388). La désobéissance civile traduit l'engagement des gouvernés à

résister à la dictature des gouvernants, elle est un acte citoyen et politique qui prévient ou conteste les dérives totalitaires du pouvoir politique. Elle est l'expression de la revendication d'une bonne gouvernance, du refus de l'aliénation de la souveraineté du peuple et de sa liberté. Elle peut être considérée comme une action politique collective qui présente l'intérêt de faire évoluer la gestion du pouvoir politique.

La reconnaissance de la légitimité du pouvoir politique venant du peuple, des gouvernés, l'enjeu de cette reconnaissance est qu'elle assure l'autorité des gouvernants, C'est en ce sens que G. Burdeau (1970 : 45) écrit :

Ce qui fait la valeur irremplaçable de la légitimité, c'est donc qu'elle ne dépend pas de la volonté ni de la force de celui qui en jouit. Elle lui vient de l'extérieur et, par là, elle consolide le Pouvoir en lui donnant une assise moins fragile que celle qu'il trouve dans les qualités personnelles de celui qui l'exerce.

La désobéissance civile est l'action par laquelle les citoyens refusent le fondement de la légitimité du pouvoir dans la personne qui l'exerce et traduit le fait qu'il n'y a pas de légitimité en soi. En effet, celle-ci se rapporte toujours à des valeurs, des principes qui servent de critère d'appréciation de l'exercice du pouvoir et permettent d'apprécier l'écart entre ce qui doit être et ce qui est. La légitimité des gouvernants pose le problème de la confiance que le peuple a en eux, cette confiance est déterminante pour l'engagement du peuple dans la démocratie : « C'est que, dans une démocratie, le Pouvoir ne se mesure pas à l'aune des textes mais à la confiance que le peuple accorde à celui qui en est investi » (G. Burdeau, 1970 : 143).

Les écarts entre les actions des gouvernants et les principes de la bonne gouvernance sont susceptibles de conduire à une démoralisation des citoyens qui considèrent l'attitude des gouvernants comme une trahison. En ce sens S. Baleke écrit : (2010 : 206) : « Il n'y a rien de plus démoralisant pour les citoyens que la contradiction flagrante, entre la profession de foi des dirigeants politiques et administratifs et leur comportement ».

L'engagement des citoyens contribue fortement à amener les gouvernants à respecter les règles du jeu démocratique, à les traduire concrètement dans la gestion du pouvoir, la gouvernance des affaires publiques et à éléver la démocratie au rang des valeurs. Pour J.-F. Kervégan (2003, p.149), l'idée de démocratie a évolué, de régime politique elle est devenue une valeur à l'aune de laquelle les États contemporains sont jugés :

la démocratie ne désigne plus un régime parmi d'autres, mais semble être l'horizon de tout ordre politique légitime. L'accession de la démocratie au statut d'idéalité normative se traduit par le fait que cette notion recouvre désormais, plus que des institutions définies, un ensemble de valeurs : les droits de l'homme

Lorsque les gouvernants vivent la démocratie comme une valeur et s'engagent à la promouvoir par leur mode de gestion de l'État, du bien public, dans leurs rapports aux institutions démocratiques, il s'ensuit que les gouvernés se sentent rassurés quant à la gestion de l'État, et par conséquent érigent la démocratie en valeur absolue à défendre et à promouvoir collectivement.

Les difficultés à cultiver et à promouvoir le sens du civisme chez les citoyens s'expliquent en partie par leur désapprobation, contestation de la démocratie comme le meilleur régime politique susceptible de garantir leurs droits et libertés individuels et collectifs et d'assurer le développement sociopolitique de l'État. L'action des gouvernants est déterminante dans la transformation des mentalités individuelles et collectives dans un régime démocratique, elle peut conduire à l'adhésion ou au rejet de la démocratie par les citoyens. Les élections ne suffisent pas à garantir la légitimité d'un régime démocratique dont la consécration réside dans sa légitimation par le peuple car, il répond à ses aspirations. L'existence d'un État de droit garantissant et protégeant les droits des citoyens est un critère déterminant pour la viabilité de la démocratie. L'État de droit met en place des mécanismes juridiques qui veillent sur le respect de la constitution et des lois, ce qui permet de garantir la stabilité politique.

L'adhésion des citoyens à la démocratie est une quête permanente conditionnée par la bonne gouvernance. Le manque de bonne gouvernance est susceptible d'engendrer la violence, le vandalisme, la criminalité, bref un sentiment d'insécurité total conduisant à la remise en cause de l'autorité de l'État et de la légitimité des gouvernants. C'est pourquoi l'engagement des citoyens dans la promotion de la gouvernance est une nécessité car il est une condition essentielle qui peut conduire les gouvernants à ériger la démocratie en valeur car « Croire en une valeur, c'est bien sûr, la respecter ; mais c'est aussi vouloir la promouvoir, la voir reconnue et promue par autrui. C'est la constituer en un idéal, qui peut se révéler exigeant et entraîner à consentir à des décisions graves, à des sacrifices onéreux » (A. Mougniotte 1994 : 30). La bonne gouvernance est difficilement réalisable sans un dialogue institutionnalisé dans l'espace public entre gouvernants et gouvernés susceptible d'encadrer les comportements des uns des autres. Du dialogue naît des décisions concertées « Le dialogue effectif partout institutionnalisé est la norme de fonctionnement ; il presuppose la prise en compte de toutes les pluralités et oppositions, et cherche le résultat de leur interaction » (P. Meyer-Bisch 1999 : 139). L'enjeu du dialogue en démocratie est qu'il garantit une stabilité sociopolitique en absorbant les tensions entre les différentes parties.

Conclusion

La démocratie est un régime politique qui institue le peuple comme souverain et son fonctionnement repose sur des conditions institutionnelles qui garantissent sa viabilité. Le régime démocratique ne saurait se réduire aux seules institutions dont le fonctionnement est confisqué par des dirigeants peu soucieux de l'intérêt général. L'enracinement de la démocratie est un long processus et requiert une prise de conscience collective qui conduit à un engagement de tous les citoyens pour la promotion des principes et des valeurs du régime démocratique. Cet engagement collectif est favorisé par l'éducation à la citoyenneté qui permet d'instruire chaque citoyen de ses droits et devoirs et de garantir une meilleure compréhension du fonctionnement du régime démocratique. L'engagement des citoyens pour la démocratie est une condition essentielle pour éviter les dérives totalitaires des gouvernants qui sacrifient l'intérêt général au profit de leurs intérêts personnels. Il garantit l'enracinement de la démocratie créant ainsi les conditions de la bonne gouvernance essentielle à la promotion de la paix, au développement socioéconomique à l'échelle individuelle et collective.

Références bibliographiques

- AMARÉ Jean-Michel, 2000, « Education et instruction » in La Borderie René (dir.), *L'école du XXIe siècle*, Paris, Nathan/Pédagogie, P.08-16
- BALEKE Stanislas, 2010, *Education, Démocratie et Développement. Une pédagogie pour aujourd'hui en Afrique*, Paris, L'Harmattan
- BURDEAU Georges, 1970, *L'État*, Paris, Seuil
- CONDORCET ,1994, *Cinq mémoires sur l'instruction publiques*, Paris, GF. Flammarion,
- DEBBASCH Charles et PONTIER Jean Marie, 1991 , *Introduction à la politique*, Paris, Dalloz,
- DEPIERRE Roland ,2007, « La dimension politique » in BILLOUET Pierre (coord.), *Débattre. Pratiques scolaires et démarches éducatives*, Paris, L'Harmattan, p.151-190
- GAUCHET Marcel, 2002, « Démocratie, éducation, philosophie » in BLAIS Marie-Claude, GAUCHET Marcel, OTTAVI Dominique, *Pour une philosophie politique de l'éducation. Six questions d'aujourd'hui*, Paris, Bayard, p.11-42.
- GONIDEC Pierre-François, 1997, *Les systèmes politiques africains. Les nouvelles démocraties*, 3éd. Paris, LGDJ

GOUJON Alexandra, 2015, *Les démocraties. Institutions, fonctionnement et défis*, Paris, A. Colin,

GUEYE Sérou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique. Contribution à une éthique et à une pédagogie du pluralisme*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal

HOBBES Thomas, 1982, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, trad. Samuel Sorbière, Paris, GF

HUSSON Laurent, 2007, « Formes et enjeux du débat » in BILLOUET Pierre (coord.), *Débattre. Pratiques scolaires et démarches éducatives*, Paris, L'Harmattan, p.41-68

JOLIBERT Bernard, 1999, « L'éducation à la citoyenneté et les savoirs scolaires » in LOMBARD Jean (dir.), *Philosophie de l'éducation : question d'aujourd'hui. L'école et la cité*. Paris, L'Harmattan, p.53-81

JUTRAS France, 2010, « l'éducation à la citoyenneté. Nouveaux enjeux socioéducatifs, nouvelles responsabilités éducatives » in JUTRAS France, (dir.), *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.01-14

KERVÉGAN Jean-François, 2003, « Démocratie » in RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane, *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, p.149-155

LAMARRE Jean-Marc, 2007, « Le débat de régulation à l'école » in BILLOUET Pierre (coord.), *Débattre. Pratiques scolaires et démarches éducatives*, Paris, L'Harmattan, p.193-222

LOCKE John, 1992, *Traité du gouvernement civil*, trad. David Mazel, Paris, GF

MARCEAU Emmanuelle, JUTRAS France, LACROIX André, 2010, « L'éducation à la citoyenneté à l'école. Une réponse de l'école au problème du vivre-ensemble » in JUTRAS France, (dir.), *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.77-88

MENASSEYE Christiane, 1999, « Instituer l'école, cœur de la cité, lieu de vraie liberté » in LOMBARD Jean (dir.), *Philosophie de l'éducation : question d'aujourd'hui. L'école et la cité*. Paris, L'Harmattan, p.29-51

MEYER-BISCH Patrice, 1998, *La culture démocratique. Un défi pour les écoles*, Paris, Editions UNESCO

MONTESQUIEU, 1979, *L'esprit des lois*, Paris, GF

MOUGNIOTTE Alain ,1994, *Eduquer à la démocratie*, Paris, Cerf

NAY Olivier, MICHEL Johann, ROGER Antoine, 2005, *Dictionnaire de la pensée politique. Idées, doctrines et philosophes*, Paris, A. Colin

NUSSBAUM Martha C. ,2010, *Les émotions démocratiques. Comment former du XXIe siècle ?* trad. Solange Clavel, Paris, Nouveaux Horizons

QUERMONNE Jean-Louis, 2003, *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Du contrat social* précédé de *Discours sur l'économie politique* et de *Du contrat social première version* et suivi de *fragments politiques*, présentation Robert Dérathé, Paris, Gallimard

SAVADOGO Mahamadé, *Penser l'engagement*, L'Harmattan, Paris, 2012

SAVADOGO Mahamadé, *Philosophie de l'action collective*, L'Harmattan, Paris, 2013

SPITZ Jean-Fabien,2003, « Droit de résistance » in RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane, *Dictionnaire de philosophie politique*, 1è éd. Paris, PUF, p.169-174

XYPAS Constantin, 2003,, « Introduction : Education morale ou éducation à la citoyenneté ?» in Constantin XYPAS, (dir.), *Les citoyennetés scolaires*, 1è éd. Paris, PUF, p.125-146

XYPAS Constantin, 2003, «Conclusion » in Constantin XYPAS, (dir.), *Les citoyennetés scolaires*, 1è éd. Paris, PUF, p.277-278